

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal Du 30 Avril 2007

Présents : G.BLEINC ; M.HENRI ; P.AUGUSTIN; P.GUIGONNET ; L.CHAMOIN ;
M.MUSCARNERA ; P. CODOL ; C.REVEST ; Y.CHIAVASSA ; G.CARCELER ;
M. MINGAUD

Absents : S.MISTRE ; L.ANGELIN; S.EHMANN ; J.RULFI

1/ Création poste de policier municipal

Le conseil municipal a décidé de créer un poste de policier municipal pour faire face au départ de notre garde champêtre.

Adopté à l'unanimité

2/ Mise à jour du tableau des effectifs

- Effectifs permanents à temps complets

Cadres d'emplois	Nombres d'emplois	Nombre d'emplois pourvus
Filière administrative		
Rédacteur territorial	1	1
Adjoint administratif	3	2
Filière technique		
Agent de Salubrité	1	1
Agent des Services Techniques	2	1
Filière Police		
Agent de Police Municipale	1	0
Garde Champêtre	1	1

- Effectifs permanents à temps non complets

Cadres d'emplois	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus
Services techniques		
Agent des services techniques	1 à raison de 20 h hebdomadaires	1
Agent des services techniques	1 à raison de 32 h hebdomadaires	1
Écoles		
ATSEM de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 33 h hebdomadaires	1
ATSEM de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 33 h hebdomadaires	1
ATSEM de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 25,5 h hebdomadaires	1

Adopté à l'unanimité

3 / Dénomination de la rue cédée par la SCI Le Clos St Anne

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer Avenue Jean Moulin, la rue cédée par la SCI Le Clos St Anne reliant le Chemin du Clos à la Rue Sainte Anne.

Adopté par 10 voix Pour
Une abstention (P.AUGUSTIN)

4 / Lancement consultation maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Cours

Le conseil municipal a décidé la lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du cours.

Adopté à l'unanimité

5 / Création poste technique

Il s'agit d'une création d'un poste de contractuel d'agent de service technique pour 25h par semaine.

Adopté à l'unanimité

6 / Produits irrécouvrables

La perception fait part au Conseil Municipal de son impossibilité de procéder au recouvrement de certains titres. Les décisions ci-dessous sont donc arrêtées :

- Eau et assainissement --→ annulation dettes pour un montant total de 874,94 €
- Budget Général -----→ annulation dettes pour un montant total de 24 €

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 03 Mai 2007 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 03 Mai 2007
Le Maire